

## Décision de retrait d'origines du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu le courrier d'intention de retrait de l'Anses du 15 juin 2023, du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **CAPIRIPRO***

*de la société*                      *M. CAZORLA S.L.*  
*enregistrée sous le*        *n° 2023-1314*

*Considérant que les compositions intégrales du produit ADMIRAL PRO (n° 2080060) autorisé en France, et des produits JUVINAL 10 EC (n° 19.675) et son second nom commercial ATOMINAL EC (n° 19.675) autorisés en Espagne, ne peuvent plus être considérées comme identiques,*

*Considérant qu'en conséquence, les conditions visées à l'article 52 du règlement (CE) n° 1107/2009 ne sont plus respectées,*

Les origines du permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **sont retirées** en France, dans les conditions précisées dans la présente décision.

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**Liberté  
Égalité  
Fraternité**Informations générales sur le produit**

<b>Nom du produit</b>	CAPIRIPRO	
<b>Ancienne dénomination du permis</b>	ADMIRELIO	
<b>Type de produit</b>	Permis de commerce parallèle	
<b>Titulaire</b>	M. CAZORLA S.L. C/ AIGUETA n°4 17761 CABANES Espagne	
<b>Formulation</b>	Concentré émulsionnable (EC)	
Contenant	100 g/L - pyriproxyfène	
<b>Produit identique autorisé en France</b>	Nom commercial	ADMIRAL PRO
	N° AMM	2080060
<b>Numéro d'intrant</b>	656-2015.01	
<b>Numéro de permis</b>	2160071	
<b>Fonction</b>	Insecticide	
<b>Gamme d'usage</b>	Professionnel	

**Conditions générales de retrait**

Délai accordé pour la vente et la distribution	6 mois à compter de la présente décision
Délai accordé pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	18 mois à compter de la présente décision

A Maisons-Alfort, le 30/10/2023

Pour le directeur général et par délégation  
Le directeur des autorisations  
de mise sur le marché

DocuSigned by:  
*Bertrand BITAUD*  
33BC435FF8C6444...